



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
seconde mandature

Séance ordinaire du 08 juillet 2022

Numéro de la délibération
2022-15CA

Membres du CA 12
Membres présents 08
Procurations 02
Votants 10

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'espace météo, sous la Présidence de Mme Marie-Angèle AUBIN membre le plus âgé du Conseil d'Administration-----

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 30 juin 2022-----

PRESENTS : Mme AUBIN Marie-Angèle, Mme BERNIER Marie-Hélène, Mme BAUDOUIIN-MINARO Pascale, M. BLANCHARD David, M. LAPLACE Rudi, M. LANAS Cyril, M. PEDRI-SCOTTO Benoit, M. GUMBS Ferdinand-----

ABSENTS : Mme JACQUES Micheline (excusée), M. VELY Michel (excusé), M. LAPLACE Turenne (excusé), M. QUESTEL Karl (excusé)-----

PROCURATIONS : Mme JACQUES Micheline ayant donné procuration à M. LAPLACE Rudi, M. VELY Michel ayant donné procuration à Mme AUBIN Marie-Angèle-----

INVITES : - M. Sébastien GREAUX (ATE)-, Mme Clémence JARRY (ATE), M. GANZER Nicolas (Receveur -Trésorerie de Saint-Barthélemy-absent excusé)-----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Clémence JARRY-----

OBJET : Autorisation de signer un devis :

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU les statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

VU la délibération n°2022-11CA du 08 juillet 2022 portant élection de Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ;

VU la délibération n°2022-12CA du 08 juillet 2022 donnant délégation du CA à Mme la Présidente ;

CONSIDERANT que la nécessité d'autoriser la Présidente a signer le devis de SAD MADCO pour l'acquisition de deux moteurs eu égard à son montant;

VU le rapport du directeur et de la Présidente ;

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à signer le devis de la société SAD MADCO pour l'achat de deux moteurs bateau pour un montant de 45 303.50€.

A L'UNANIMITE

La Présidente
Marie-Angèle AUBIN



Transmise au représentant de
l'État le :

Préfecture de Saint Barthélemy
et de Saint Martin

12 JUL. 2022

Transmise au Président de la
Collectivité le :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.